RENCONTRE ADULM 09/11/2023

# DENSITÉ: DE LA VILLE AU SALON

> TABLE RONDE

# **SÉGOLÈNE BRUNET**

AGENCE TANDEM +
Architecte Urbaniste

# L'ÉQUIPE TANDEM +



NETO DEBERALDINI architecte ADE

GRÉGORY CHOQUET chef de projet associé

SÉGOLÈNE BRUNET architecte urbaniste associée

PEGGY FAELENS architecte urbaniste associée

MARIE BUISINE architecte ADE

STÉPHANE CRONIER architecte associé, co-gérant

ORLANDO TABBI architecte urbaniste associé

SARAH FAUCONNIER architecte ADE

JEAN CHRISTOPHE LERICHE architecte DPLG urbaniste associé

THOMAS VAN ASSCHE architecte urbaniste associé co-gérant

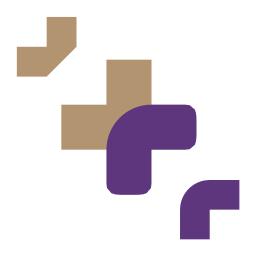
BENJAMIN THIEFFRY architecte DESL

CHRISTINE THOMAS Assistante de direction, associée

GWENAËLLE MAUGUEN architecte DESL

ANTOINE ALLARD architecte associé, co-gérant

LOIC WANTIER architecte ADE

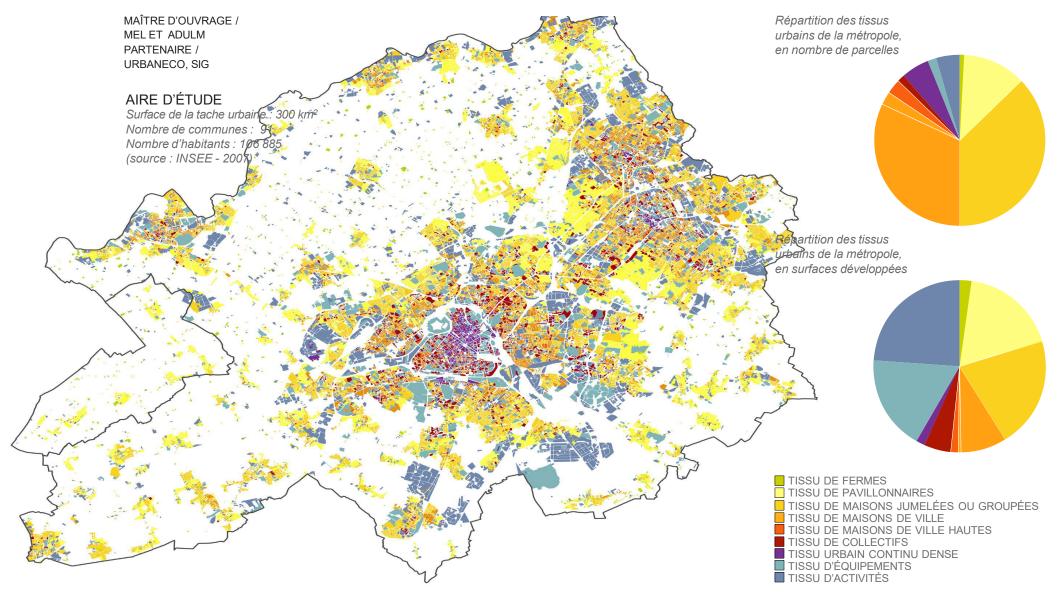


EXEMPLES DE MISSIONS DE MAÎTRISE D'OEUVRE URBAINE D'INTENSIFICATION DE TISSUS CONSTITUÉS «ORDINAIRES», HORS DU CADRE DES GRANDS PROJETS D'AMÉNAGEMENT



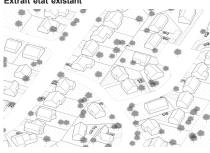
## ANTICIPER L'INTENSIFICATION DES TISSUS EXISTANTS

## MÉTROPOLE LILLOISE



# Etude du potentiel d'intensification des tissus de pavillons discontinus peu denses

#### Extrait état existant



caractéristique de la typologie densité moyenne : 19 logements / ha

nombre d'entités : 26 254 surface : 13 580 841  $m^2$  SDP : 3 176 734  $m^2$ 

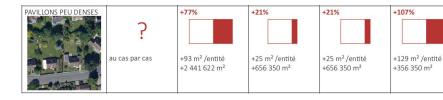
caractéristique des entités surface parcelle : 517  $m^2$  emprise bâtie : 124  $m^2$  hauteur bâtie : R+combles

SDP: 121 m<sup>2</sup> CES: 0,24 COS: 0,23

stationnement constaté : 2 à 4 places / logement sur la parcelle. Pas de stationnement sur l'espace public. Si nécessaire, l'espace public est en capacité d'accueillir ponctuellement du stationnement dans le cadre d'une intensification de la typologie.

#### Extrait état densifié





Mécanismes	Conditions spécifiques prises en compte	Impacts
Mécanisme 1 à l'intérieur	Peu propice (volume bâti trop restreint) > extension du logement au cas par cas avec transformation du garage en pièce habitable en restreignant le stationnement existant à deux places par logement.	Hauteur bâtie maxi <b>R+comble</b> Emprise bâtie créée / entité <b>0 m²</b> SP créée / entité <b>au cas par cas</b> selon le stationnement existant sur l'entité.
Mécanisme 2 au dessus	Extension du logement ou création d'un logement ) avec réhaussement de l'habitation sur un niveau ; ) sans division parcellaire ; ) sans extension des zones de stationnement (création de logement uniquement si 4 places préexistantes).	Hauteur bâtie maxi <b>R+1</b> Emprise bâtie créée / entité <b>0 m²</b> SP créée / entité <b>+93 m²</b> SP créée / typologie <b>+2 441 622 m²</b> Taux de densification <b>+77% de SP</b>
Mécanisme 3 contre	Extension du logement  ) avec extension de l'emprise au sol du bâti;  ) sans extension des zones de stationnement;  > en conservant un CES inférieur ou égal à 0,3 (CES inférieur à celui des maisons accolées ou groupées) et 0,4 si création d'un local d'activités sur rue en plus du logement;  > avec un adossement éventuel de l'extension sur une des limites séparatives s'îl n' y a pas de mitoyen;  > en retrait de la voie de plus de 5 m si extension du logement, à l'alignement ou en retrait si création d'un local d'activités en plus du logement.	Hauteur bâtie maxi <b>R+comble</b> Emprise bâtie créée / entité <b>+31 m²</b> SP créée / entité <b>+25 m²</b> SP créée / typologie <b>+656 350 m²</b> Taux de densification <b>+21% de SP</b>
Mécanisme 4 à côté	Ajout d'une annexe ) sans division parcellaire; ) sans extension des zones de stationnement; ) en conservant un CES inférieur ou égal à 0,3 et 0,4 si création d'un local d'activités sur rue en plus du logement; ) avec un adossement éventuel de l'annexe sur une des limites séparatives s'îl n' y a pas de mitoyen ou en retrait de plus de 3 m de la limite séparative.	Hauteur bâtie maxi R+comble Emprise bâtie créée / entité +31 m² SP créée / entité +25 m² SP créée / typologie +656 350 m² Taux de densification +21% de SP
Mécanisme 5 à la place	Remplacement d'un logement par trois logements ) sans regroupement parcellaire de plus de deux parcelles; ) en conservant un CES inférieur ou égal à 0,3 et 0,4 si création d'un local d'activités sur rue en plus des logements; ) en adossant éventuellement la construction sur une des limites séparatives s'il n' y a pas de mitoyen ou en retrait de plus de 3 m de la limite séparative pour les constructions à R+1, et plus de 5 m pour les constructions à R+2; ) avec un stationnement non couvert ou sous carport au plus près de la voie; ) avec un local vélos généreux.	Hauteur bâtie maxi R+2 Emprise bâtie créée / entité +31 m² SP créée / entité +129 m² SP créée / typologie +3 387 024 m² Taux de densification +107% de SP



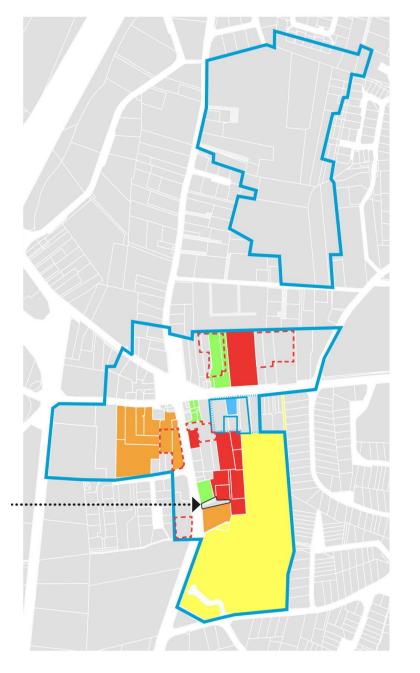
# INTENSIFIER LA PÉRIPHÉRIE DE VILLE MERIGNAC / MÉTROPOLE DE BORDEAUX

MAÎTRE D'OUVRAGE / LA FABRIQUE DE BORDEAUX MÉTROPOLE (LA FAB) / SPL CRÉÉE POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME «50 000 LOGEMENTS ACCESSIBLES PAR NATURE»

PARTENAIRES / EMMA BLANC, paysage AEU, environnement OGI, BET VRD









#### LE PLAN GUIDE N°1 - la densité désirable

- > 70 à 90 logements / ha selon les parcelles mutables
- > mutation parcelle après parcelle
- > étagement des hauteurs de R+1 à R+3
- > trame douce généreuse
- > gestion du stationnement le long des allées et à rdc des constructions

#### L'îlot test

8 pavillons remplacés par 7-8 micro collectifs

84 logements développés

49 % de pleine terre

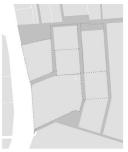


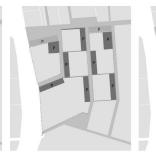
LA DENSIFICATION PARCELLE APRÈS PARCELLE

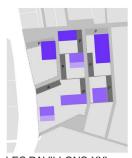












LE RÉSEAU D'ALLÉES

LE STATIONNEMENT

LES PAVILLONS XXL





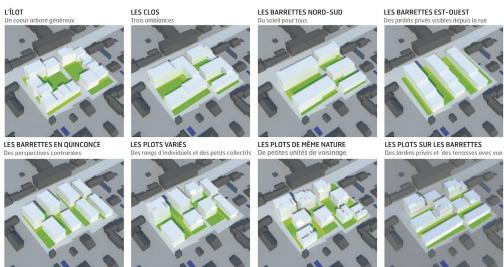
L'UNITÉ DE VOISINAGE



## LE PLAN GUIDE N°2 - la densité opérationnelle

- > 150 à 190 logements / ha selon les parcelles mutables
- > mutation d'une série de parcelles
- > 700 logements
- > étagement des hauteurs de R+1 à R+5
- > trame douce restreinte
- > gestion du stationnement en sous-sol









#### L'îlot test

4 930 m<sup>2</sup> de foncier

78 logements

1 local commun résidentiel

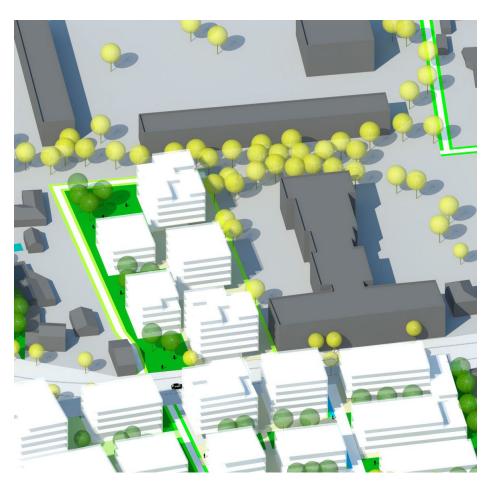
3 jardins partagés

1 commerce

bâti R+2 à R+5 en attique

100 places de stationnement enterrées

27% de pleine terre





DES VUES PROFONDES PRÉSERVÉES SUR LES COEURS D'ÎLOTS MAIS AVEC UN CHANGEMENT TOTAL DE L'IMAGE DU QUARTIER



EN COEUR D'ILOT, DES LOGEMENTS OUVERTS AU SUD SUR DES ALLÉES ET JARDINS ARBORÉS METTANT A DISTANCE LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS DES HABITATIONS EXISTANTES

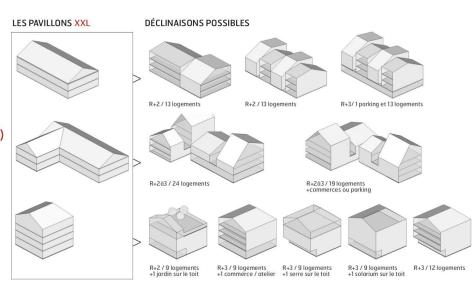


#### LE PLAN GUIDE N°3 - la densité raisonnée

- > 110 à 130 logements / ha selon les parcelles mutables
- > mutation d'une série de parcelles
- > 700 logements
- > étagement des hauteurs de R+1 à R+3
- > trame douce restreinte
- > gestion du stationnement en sous-sol



# Le pavillon allongé à rdc / 1 logement (x 1,5) Le pavillon en L à Rdc / 1 logement Le pavillon carré à R+1 / 1 logement Le pavillon carré à R+1 / 1 logement R+2 / 8 Logements ou 5 maisons en bande R+2 / 5 Logements



## LE CONCOURS SUR UN DES LOTS

### > LA RÉPONSE DE L'ATELIER PROVISOIRE

74 logements

Une réponse répondant au cahier des charges dans la décomposition du bâti mais jugée trop systématique et moins inventive



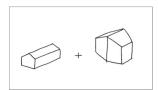




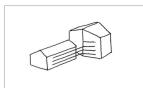
Grands édifices et maisons individuelles



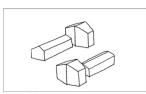
Le pavillon classique



Pavillon allongé et Pavillon pans coupés



Une unité



Un ensemble





Loggias à l'Ouest et coursives à l'Est









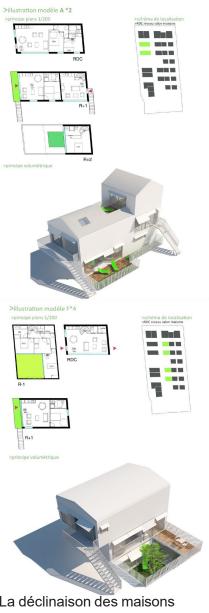
#### > LA RÉPONSE DE L'ATELIER BULHER

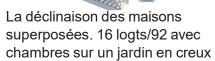
#### 92 logements

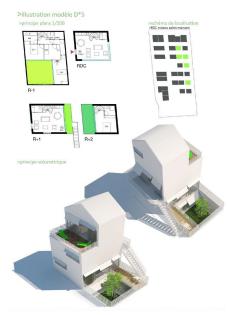
Une réponse séduisante dans le fractionnement du bâti et les typologies de logement développées. Un fractionnement financé par une densité de logement plus forte.















# LES DERNIÈRES ÉVOLUTIONS

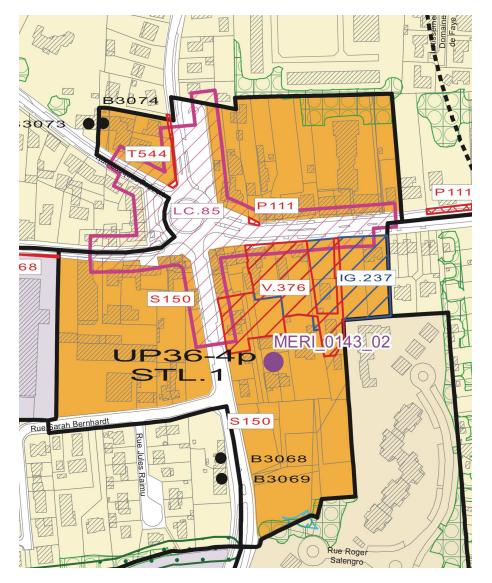
> VERS UN PROJET PLUS DOUX AUTOUR D'UNE PLACE VERTE COMMERÇANTE ET ÉQUIPÉE







## LE RÔLE DE TANDEM DANS CE PROJET D'URBANISME NÉGOCIÉ



#### **ETABLIR**

- > Le plan guide, préalable à toute intensification d'un territoire.
- > Les tests de capacité permettant l'arrêt avec la collectivité, les habitants et les porteurs de projet d'une forme urbaine et d'une programmation.
- > Les fiches de lot.

#### **PARTICIPER**

- > A la définition de la zone de projet d'aménagement et aux règles du PLUi qui lui sont associées en lien avec le projet arrêté.
- «Ce n'est plus la règle qui fait le projet, c'est le projet qui fait la règle».
- > Aux ateliers de co-construction du projet associant l'opérateur, ses architectes et paysagistes, la Ville, son AMO (ici La FAB SPL dédiée à la mise en oeuvre du projet *«50 000 logements accessibles par nature»*) et son urbaniste.

#### Exemple de règles dans la zone UP 36 :

#### 2.2.1. Constructions, installations et aménagements neufs

Implantation	Si EB projetée ≥ 500 m², les volumes devront être fragmentés			
	Largeur parcelle ≤ 20 m	EB ≤ 50 % de la superficie du terrain		
Emprise bâtie (EB)	Largeur parcelle > 20 m	EB ≤ 55 % de la superficie du terrain		
	L'emprise bâtie peut être portée à 70% maximum pour permettre exclusivement la réalisation de parkings semi-enterrés. Les toitures-terrasses de ceux-ci doivent être dans ce cas être végétalisées en application de l'article 2.4.4.1 du présent règlement.			
Recul (R)	R ≥ 0 m			
Retrait latéral (L1)	Largeur parcelle ≤ 20 m	L1 ≥ 0 m sur une limite séparative L1 ≥ 4 m sur l'autre limite	- L2 ≥ 6 m	
Retrait fond parcelle (L2)	Largeur parcelle > 20 m	L1 ≥ 4 m		
Espace en pleine terre	EPT ≥ 25 % superficie du terrain dont 5 % pourront relever du coefficient de végétalisation			
Hauteur façade (H <sub>F</sub> )	$H_T$ = 15 m et R+3 maximum sur 40% maximum de l'emprise bâtie des constructions $H_T$ = 10 m et R+2 maximum sur le reste de l'emprise bâtie des constructions			
Hauteur totale (H <sub>T</sub> )	Un épannelage varié est imposé, il doit être traité de manière progressive en tenant compte de la hauteur des constructions situées dans les zonages contigus.			



## INTENSIFIER LES LIENS SOCIAUX

LILLE

MAÎTRE D'OUVRAGE / SIA

PARTENAIRES /
ECOBAT, Economie
BKW Energie, BET HQE
SAM-BANCHET, aménagement intérieur de la Voisinerie

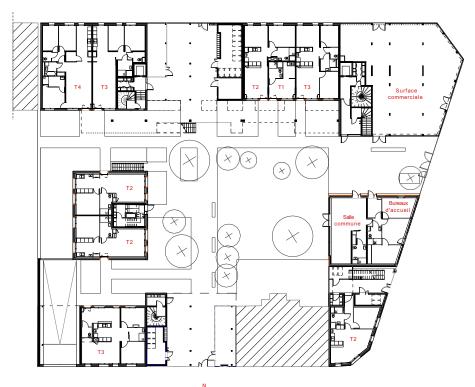
74 logements inclusifs et intergénérationnels

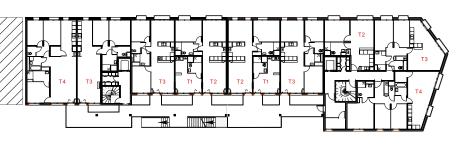


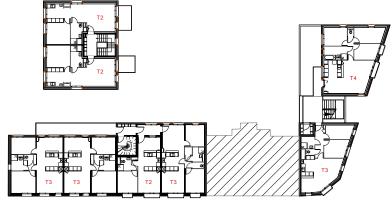


l'affirmation









Ö

Plan de Rdc 0 1 10m













# INTENSIFIER L'APPROPRIATION TOURCOING

MAÎTRE D'OUVRAGE / SIA

PARTENAIRE / cabinet Becquart, Economie

24 logements dont 3 ateliers /+ 21 ajustables du T1 au T6



L'évolutivité au service de la sociabilité et de la créativité DÉMARCHE
«LOGEMENT
DESIGN POUR
TOUS» EN CO-PRODUCTION AVEC
LA VILLE





## INTENSIFIER LE RAPPORTAU PAYSAGE

## TOURCOING

MAÎTRES D'OUVRAGE / CDC Habitat / Septalia Mouv Déléguée

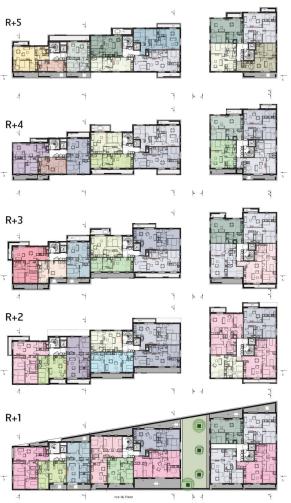
PARTENAIRES /



# INTENSIFIER LES NUANCES TOURCOING

MAÎTRES D'OUVRAGE / CDC Habitat / Septalia Mouv Déléguée

PARTENAIRES / Sylvaine Willems, paysagiste HDM ingénierie SA Cabinet Loison, économiste

















# INTENSIFIER L'INDIVIDUALITÉ TOURCOING

MAÎTRE D'OUVRAGE / Immobilière Nord Artois

PARTENAIRES / Hélios ingénierie

















